

**Arrêté du 13 juillet 2010 fixant la composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession
d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation
NOR : JUSC1018344A**

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n° 91-1125 du 28 octobre 1991 relatif aux conditions d'accès à la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, notamment son article 18 ;

Vu la proposition du vice-président du Conseil d'Etat en date du 5 juillet 2010 ;

Vu la proposition du Premier président de la Cour de cassation en date du 30 juin 2010 ;

Vu la proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 2 juillet 2010 ;

Vu les propositions du conseil de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation en date des 9 juin et 1er juillet 2010 ;

ARRÊTE

Article 1

La composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation est fixée ainsi qu'il suit :

Membres titulaires

Monsieur Edmond HONORAT, conseiller d'Etat,

Madame Martine RACT-MADOUX, conseiller à la Cour de cassation,

Monsieur Laurent LEVENEUR, professeur à l'université Paris II,

Monsieur Didier LE PRADO, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation,

Monsieur Bruno ODENT, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation,

Madame Dominique COUTURIER-HELLER, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation,

Membres suppléants

Monsieur Alain MÉNÉMÉNIS, conseiller d'Etat,

Monsieur Jean-Pierre FEYDEAU, conseiller à la Cour de cassation,

Monsieur Loïc CADIET, professeur à l'université Paris I,

Monsieur Arnaud de CHAISEMARTIN, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation,

Monsieur Frédéric BLANCPAIN, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation,

Monsieur Denis GARREAU, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Article 2

L'arrêté du 4 juin 2007 fixant la composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation est abrogé.

Article 3

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 13 juillet 2010

Pour la ministre d'État, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés

et par délégation,
Le directeur des affaires civiles
et du sceau

Laurent VALLÉE